



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité



AIDES FINANCIÈRES, SOLUTIONS ALTERNATIVES

CHAUFFAGE AU FIOUL : C'EST LE MOMENT DE CHANGER !

L'installation de nouvelles chaudières au fioul dans les bâtiments existants sera interdite à partir de 2022*. Si votre logement est déjà équipé d'une chaudière au fioul, vous pourrez toujours la faire entretenir et réparer. Mais, avez-vous pensé à changer votre mode de chauffage ?

SORTIR DU FIOUL, C'EST BON POUR

- > augmenter votre confort,
- > diminuer votre facture d'énergie,
- > protéger notre planète.



50%

Jusqu'à 50 % d'économies
sur la facture d'énergie

SORTIR DU FIOUL, C'EST POSSIBLE

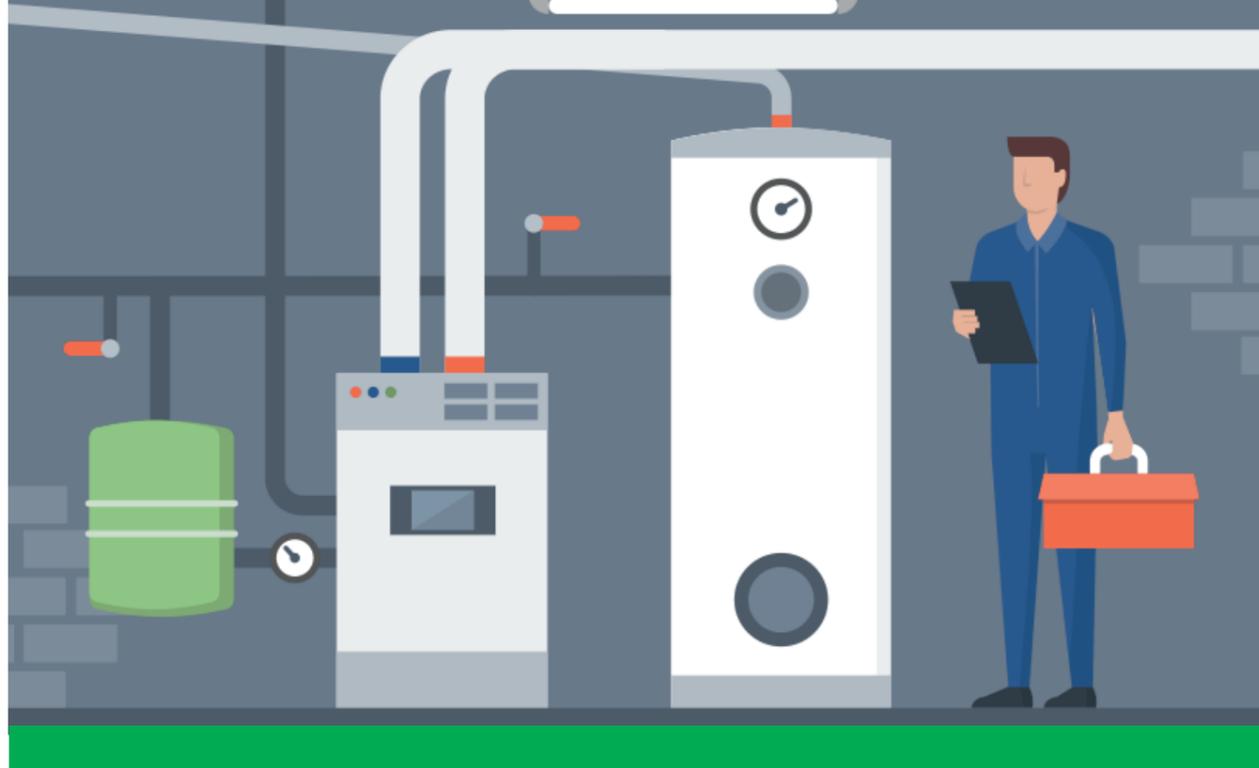
grâce aux aides financières que l'État vous propose si vous choisissez un mode de chauffage plus propre et plus économe.



90%

Jusqu'à 90 % du coût d'installation couvert par les aides (État et fournisseurs d'énergie) pour les ménages aux revenus modestes.

*Sauf exception en cas d'impossibilité technique.



LES INCONVÉNIENTS DU FIOUL



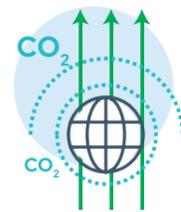
LE FIOUL RESTE CHER
pour une maison moyenne de 100 m², la facture peut aller de 1 500 € à 3 000 € par an.



SON PRIX CHANGE SOUVENT
et peut fortement varier d'un mois à l'autre.



LES ÉMISSIONS DU FIOUL DOMESTIQUE
dans l'air sont nocives pour la santé : le chauffage au fioul émet des polluants (particules fines, oxydes d'azote...) et s'accompagne souvent d'odeurs d'hydrocarbures.



C'EST UNE ÉNERGIE MAUVAISE POUR LE CLIMAT CAR FORTEMENT ÉMETTRICE DE GAZ À EFFET DE SERRE :
un système au fioul émet jusqu'à 8 fois plus de CO₂ (gaz carbonique) qu'une pompe à chaleur pour la même quantité d'énergie produite.

50 000 km
50 000 km en voiture, c'est ce que représente, en termes d'émissions de CO₂, le chauffage au fioul d'une maison moyenne* durant un an.

* maison de 100 m², étiquette énergie D

LES SOLUTIONS POUR REMPLACER VOTRE CHAUDIÈRE AU FIOUL



LA CHAUDIÈRE À BOIS (GRANULÉS)

Ce système exploite l'énergie dégagée par la combustion du bois. C'est une solution économique, car le prix du bois varie peu.



LA POMPE À CHALEUR (PAC) AIR/EAU

Cette solution ne nécessite aucun combustible, seulement de l'électricité. L'installation est conseillée pour un logement correctement isolé, en particulier dans les zones les plus froides.



LA CHAUDIÈRE À GAZ À TRÈS HAUTE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE (THPE)

Cette solution nécessite d'être raccordé au réseau de gaz de ville ou de disposer d'une cuve individuelle (GPL).

AUTRES EXEMPLES

- > Pompe à chaleur géothermique
- > Pompe à chaleur hybride
- > Raccordement à un réseau de chaleur
- > Chauffage solaire combiné

Ces solutions émettent moins de CO₂. Elles contribuent à réduire votre consommation d'énergie, à augmenter la valeur de votre maison et à améliorer le confort de votre logement. Elles vous donnent toutes droit aux aides mises en place par l'État.



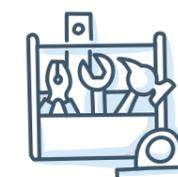
COÛT MENSUEL DU CHAUFFAGE POUR UNE MAISON DE 100 M² / ÉTIQUETTE D (estimation 2020)

Radiateurs électriques	240 €
Fioul domestique traditionnel	150 €
Chaudière gaz	120 €
Chaudière à granulés	100 €
Pompe à chaleur	80 €

IMPORTANT



OUI,
vous pouvez conserver votre chaudière au fioul après 2022.



OUI,
vous pourrez toujours faire réparer et entretenir votre chaudière au fioul après 2022.

DES AIDES FINANCIÈRES IMPORTANTES

Pour vous aider à remplacer votre vieille chaudière au fioul, il existe des aides financières importantes. Pensez à vérifier leurs conditions avant de vous engager.

Attention, la nouvelle installation doit obligatoirement être réalisée par un professionnel RGE (Reconnu garant de l'environnement), afin d'assurer la qualité des travaux.

- > **MaPrimeRénov'**, nouvelle aide de l'État pour la rénovation énergétique.
- > Les autres aides de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (Anah), sous conditions de ressources.
- > Les aides des collectivités locales.
- > **La TVA à taux réduit de 5,5 %**, directement appliquée aux travaux par les entreprises.
- > **Les certificats d'économies d'énergie (CEE)**, une aide des fournisseurs d'énergie encadrée par l'État. Il existe notamment une prime « Coup de pouce chauffage » pour remplacer une vieille chaudière au fioul.

En plus de ces aides, vous pouvez financer votre reste à charge par un écoprêt à taux zéro.

EXEMPLES D'AIDES

CAS 1

Couple, avec deux enfants*

- Revenus annuels : 21 000 €

Remplacement d'une vieille chaudière fioul non performante par une pompe à chaleur air/eau

Montant total de l'aide : 8 000 €

> MaPrimeRénov'Bleu : 4 000 €

> CEE : 4 000 €

Coût total des travaux : 12 000 €

Gain sur la facture énergétique : 840 €/an

RESTE À CHARGE : 4 000 €

CAS 2

Couple de retraités*

- Revenus annuels : 26 000 €

Remplacement d'une vieille chaudière fioul non performante par une chaudière à granulés

Montant total de l'aide : 12 000 €

> MaPrimeRénov'Jaune : 8 000 €

> CEE : 4 000 €

Coût total des travaux : 18 000 €

Gain sur la facture énergétique : 450 €/an

RESTE À CHARGE : 6 000 €

*Propriétaire occupant d'une maison individuelle hors Île-de-France, Superficie du logement : 100 m² / Étiquette énergie du logement : D

POUR INFO

une chaudière fioul très haute performance énergétique (THPE) revient à 8 000 € environ (pose comprise). Elle ne donne droit à aucune aide.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En plus de changer votre vieille chaudière au fioul, il peut être intéressant de faire des travaux d'isolation, comme les combles. Votre facture d'énergie sera réduite et les aides de l'État seront plus importantes pour financer vos travaux.



Pour vous informer ou vous faire aider, faites appel à un conseiller FAIRE au **0 808 800 700** ou trouvez un conseiller près de chez vous sur www.faire.gouv.fr